



MUTATIONS POUR 2019

Modalités des mutations, applicables pour les prochaines mutations

Les mutations doivent être envoyées au Comité quitté à partir du 1^{er} Décembre plus de date limite ...

C'est au Président du Club quitté de fournir et remplir les 3 feuillets de la mutation

➔ MUTATION INTERNE (sans changement de comité)

* Feuilles Blanc et Rose,

* Chèque de **30€** à l'ordre du CD07,

* Enveloppe timbrée à l'adresse du joueur pour retour feuillet rose.

➔ MUTATION EXTERNE (avec changement de comité)

* Feuilles Blanc et Rose,

* Chèque de **50€** à l'ordre du CD07,

* Enveloppe timbrée à l'adresse du joueur pour retour feuillet rose,

- **Mutation Interne gratuite** : après 1 année sans licence, dans le cas d'un club légalement dissout et pour les Benjamins, Minimes et Cadets 1^{ère} et 2^{ème} année (**payante pour les Cadets 3^{ème} année** et les Juniors).
- **Mutation Externe payante** : **même après plusieurs années sans licence**, même dans le cas d'un club légalement dissout, et pour les Juniors et Cadets 3^{ème} année.

(reste gratuite uniquement pour les Benjamins, Minimes et Cadets 1^{ère} et 2^{ème} année).

La base Fédérale a été remise à zéro en 2013 : si votre dernière licence date de 2012 ou avant, vous n'existez plus sur le serveur fédéral ... *donc pas de mutation ... faire une demande en tant que « nouveau licencié »*

Nous vous rappelons que l'ancienne licence doit être impérativement rendue au Comité, via les Présidents de clubs.